

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice tiendra le jeudi 15 septembre 1960 à 16 heures une audience publique consacrée à l'ouverture de la procédure orale en l'affaire de la sentence arbitrale rendue par le roi d'Espagne le 23 décembre 1906.

On se souvient que cette affaire a été introduite le 1er juillet 1958 par une requête du Gouvernement du Honduras contre le Gouvernement du Nicaragua. Le Honduras et le Nicaragua avaient conclu le 7 octobre 1894 un traité, dénommé Traité Bonilla-Gómez qui concernait la démarcation des limites entre les deux pays et dont l'article V prévoyait que certains points controversés pourraient être dans certaines conditions soumis à la décision du Gouvernement espagnol. A la suite de ce traité un arbitrage du roi d'Espagne avait été sollicité en octobre 1904 et rendu le 23 décembre 1906. Mais la validité de la sentence arbitrale et son exécution avaient fait l'objet d'un différend entre les deux Etats. A la suite d'une résolution de l'Organisation des Etats américains, le Honduras et le Nicaragua avaient conclu à Washington le 21 juillet 1957 un accord en vertu duquel ce différend serait soumis à la Cour internationale de Justice.

Après l'introduction de l'instance, les pièces de la procédure écrite ont été déposées aux dates suivantes: mémoire du Gouvernement du Honduras, le 5 janvier 1959; contre-mémoire du Gouvernement du Nicaragua, le 5 mai 1959; réplique du Gouvernement du Honduras, le 3 août 1959; duplique du Gouvernement du Nicaragua, le 4 janvier 1960. Depuis cette dernière date, l'affaire est en état.

A l'ouverture de l'audience le 15 septembre, la Cour procédera à l'installation du Dr. Roberto Ago, professeur ordinaire de droit international à l'Université de Rome, et du professeur Francisco Urrutia Holguín, Ambassadeur de Colombie, qui, conformément à l'article 31 du Statut de la Cour, ont été respectivement désignés par le Gouvernement du Honduras et par le Gouvernement du Nicaragua pour siéger comme juges ad hoc en cette affaire.

La parole sera ensuite donnée à l'Agent du Gouvernement requérant.

Les Parties seront représentées par les personnes dont on trouvera la liste en annexe.

La Haye, le 10 septembre 1960.

---

Le Gouvernement du Honduras sera représenté par :

The Government of Honduras will be represented by :

Agents

Agents

M. Ramón E. Cruz,

Ancien Président de la Cour Suprême de justice du Honduras.

Former President of the Supreme Court of Honduras.

M. Esteban Mendoza,

Ancien ministre des Affaires étrangères du Honduras.

Former Minister for Foreign Affairs of Honduras.

M. José Angel Ulloa,

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près du Gouvernement des Pays-Bas.

Ambassador extraordinary and plenipotentiary to the Netherlands.

Conseiller

Adviser

M. C. Roberto Reina,

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Gouvernement français.

Ambassador extraordinary and plenipotentiary to the French Government.

Conseils

Council

M. Paul Guggenheim,

Professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Université et de l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales de Genève, Membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Professor of International Law in the Law Faculty of Geneva and in the Graduate Institute of International Studies at Geneva, and Member of the Permanent Court of Arbitration.

M. Paul ....

M. Paul De Visscher,

Professeur de droit international public  
de l'Université de Louvain.

Professor of International public law at  
the University of Louvain.

M. Herbert W. Briggs,

Professeur de droit international de l'Uni-  
versité de Cornell et directeur de "The  
American Journal of International Law".

Professor of International Law at Cornell  
University, director of the Journal of  
International Law.

M. Christian Dominicé,

Expert, avocat au barreau de Genève, M.A.

Expert, Member of the Geneva Bar, M.A.

Le Gouvernement du Nicaragua sera représenté par :

The Government of Nicaragua will be represented by :

Agent

Agent

Dr. José Sansón Terán,

Ambassadeur du Nicaragua aux Pays-Bas  
et ministre en Belgique.

Ambassador of Nicaragua to the Netherlands  
and Minister to Belgium.

Co-Agent

Co-Agent

Dr. Diego M. Chamorro,

Ambassadeur.

Ambassador.

Conseils juridiques

Legal Counsel

M. Henri Rolin,

Professeur de droit international à l'Uni-  
versité libre de Bruxelles et Membre de  
la Cour permanente d'arbitrage.

Professor of International Law at the Free  
University of Brussels, Member of the  
Permanent Court of Arbitration.

M. Camilo Barcia Trelles,

Doyen de la Faculté de droit de l'Univer-  
sité de Santiago de Compostela (Espagne)

Dean of the Faculty of Law at the  
University of Santiago de Compostela (Spain).

M. Hildebrando ....

M. Hildebrando Accioly,

Professeur de droit international à l'Université de Sao Paulo (Brésil) et Membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Professor of International Law at the University of Sao Paulo (Brazil) and Member of the Permanent Court of Arbitration.

M. Philip C. Jessup,

Professeur de droit international de l'Université Columbia.

Professor of International Law of Columbia University.

M. Gaetano Morelli,

Professeur de droit international à l'Université de Rome et Membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Professor of International Law at the University of Rome and Member of the Permanent Court of Arbitration.

M. Antonio Malintoppi,

Professeur de droit à l'Université de Camerino (Italie)

Professor of Law at the University of Camerino (Italy).

Conseil adjoint et secrétaires de la délégation  
Assistant Counsel and Secretaries to the Delegation

Dr. Jaime Somarriba Salazar,

Conseiller de l'Ambassade du Nicaragua à La Haye.

Counselor of the Nicaraguan Embassy to The Hague

et le  
and

Dr. Michel Waelbroeck.

-----